

4 mars 2025

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE PERCÉ

PROCÈS VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal tenue dans la salle de l'hôtel de ville à laquelle mesdames les conseillères Gaétane Hautcoeur, Doris Réhel, Shanna Roussy et messieurs les conseiller Yannick Cloutier, Michel Rail, Jonathan Côté et Stéphane Mercier sous la présidence de Monsieur le Maire Daniel Leboeuf.

Est aussi présent Monsieur Michel L. Fréchette, directeur général, greffier par intérim et directeur des travaux publics de facto.

Ouverture de la Séance à 19 :15

La présente séance, tel qu'il appert de l'avis de convocation, respecte les points inscrits à l'ordre du jour tel que produit sauf amendement .

1 – Administration générale

RÉS. NO. 076-2025 : Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par Madame Shana Roussy et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que lu en apportant l'ajout d'un point (Résolution) aux Affaires nouvelles.

Mot du maire :

RÉS. NO. 077-2025 : Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2025 et du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 février 2025.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jonathan Côté et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 février 2025.

IL EST PROPOSÉ par Madame Shanna Roussy et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 février 2025.

RÉS. NO. 078-2025 : Abonnement au Réseau d'Information Municipale (RIM) pour affichages

CONSIDÉRANT le nombre important de postes à combler à la Ville de Percé en 2025;

CONSIDÉRANT les démarches en ressources humaines qui seront déployées pour combler lesdits postes;

IL EST PROPOSÉ par Madame Gaétane Hautcoeur et résolu à l'unanimité de procéder à l'abonnement de la Ville de Percé au Réseau d'Information Municipale (RIM) au montant de \$575 pour un an, afin de profiter de leur vaste plateforme de diffusion des offres d'emploi dans le monde municipal du Québec.

RÉS. NO. 079-2025: Amendement et prolongement du règlement numéro 592-2022 portant sur les permis pour unités mobiles de restauration.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Rail et résolu à l'unanimité de procéder au prolongement du règlement numéro 592-2022 sur les unités mobiles de restauration pour une période d'une (1) années en y apportant l'addendum suivant :

Article 18 : Durée et validité du permis : les droits de permis doivent être acquittés pour la totalité de durée spécifiée à l'article 19 : Pour un minimum de trois (3) mois.

RÉS. NO. 080-2025 : Approbation des comptes.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jonathan Côté et résolu à l'unanimité d'approuver les comptes pour le mois de février 2025.

1 – Procédures

DÉPÔT : Rapport sur l'état de la situation prévalant dans la ville de Percé présenté à Madame André Laforest, ministre des Affaires municipales par Me Mélanie Robert, membre de la commission municipale le 6 novembre 2024 (CMQ-70872-001).

4 – Sécurité publique

RÉS. NO. 081-2025 : Adoption du projet de règlement d'emprunt parapluie de \$ 180 000 pour l'acquisition d'un camion-citerne prévue au PTI

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yannick Cloutier et résolu à l'unanimité d'adopter le projet de règlement d'emprunt parapluie au montant de \$180 000 relatif à l'acquisition d'un camion-citerne prévu au PTI.

RÉS. NO. 082-2025 : Demande d'interdiction de survol d'aéronefs (NOTAM) au-dessus du le village de Percé.

CONSIDÉRANT le récent écrasement d'un hélicoptère au centre du village de Percé le 8 aout dernier;

CONSIDÉRANT l'atterrissage constaté ces dernières années de plusieurs hélicoptères sur le territoire du village de Percé dans le non-respect des règles élémentaires de sécurité;

CONSIDÉRANT les risques à la sécurité des habitants et nombreux visiteurs du village en période estivale;

CONSIDÉRANT que ces aéronefs survolent plus d'un territoire réservé à la conservation naturelle et de la biodiversité : Parc de l'Île Bonaventure et du Rocher Percé et Géoparc mondial Unesco de Percé;

CONSIDÉRANT la pollution sonore impliquée par les survols à basse altitude;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jonathan Côté et résolu à l'unanimité de mandater Monsieur le Maire Daniel Leboeuf à signer et expédier une demande auprès de NAVCAN pour l'instauration d'une interdiction de survol temporaire d'aéronefs pour 3 mois d'été **appelée NOTAM (Notice to AirMen)** dans un rayon de 2.5 miles nautiques à pour une altitude de 3 000 mètres au-dessus du Rocher Percé

5 – Aménagement, urbanisme et développement

RÉS. NO. 083-2025 : Entente entre CONSERVATION DE LA NATURE CANADA (CNC) ET la Ville de Percé concernant le droit d'accès et l'entente de gestion sur les lots 5 083 000, 5 083 003, 5 606 684 et 5 646 561 (section du sentier des Rivières de Bridgeville au parc de la Rivière aux Émeraudes).

IL EST PROPOSÉ par Madame Doris Réhel et résolu à l'unanimité de reconduire l'entente pour une durée de deux (2) ans avec l'organisme et ce, à compter de la date d'approbation de la présente résolution.

RÉS. NO. 084-2025 : Ministère des Transports et de la Mobilité- autorisation de signature pour remboursement d'une somme de \$500,00 à titre de compensation à la suite de l'abandon d'établir des servitudes sur le lot 5 616 433 à l'Anse-à Beaufile.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yannick Cloutier et résolu à l'unanimité d'autoriser M. Michel L. Fréchette, directeur général à signer le document concernant le remboursement de ladite somme.

9 – Loisirs et culture

RÉS. NO. 085-2025 : Affichage du poste de coordonnateur/trice aux événements, aux loisirs, à la culture et aux activités communautaires

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Stéphane Mercier et résolu à l'unanimité de procéder à l'affichage du poste de coordonnateur aux événements, aux loisirs, à la culture et aux activités communautaires afin d'assurer le remplacement de M. Christophe Le Franc.

Par la même proposition, il est résolu de nommer au comité de sélection du titulaire à ce poste les personnes suivantes :

- Madame Shanna Roussy
- Madame Doris Réhel
- Madame Gaétane Hautcoeur

RÉS. NO. 086-2025 : Congrès Mondial Acadien 2029 Baie-des-Chaleurs: Appui à la démarche régionale (Baie-des-chaleurs et Nouveau Brunswick) visant la promotion de la candidature à l'accueil de l'événement.

CONSIDÉRANT l'importance que revêt un tel événement pour la région de la Baie-des-Chaleurs dans ses effets culturel, social et économique de l'ensemble de notre région;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Rail et résolu à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire Daniel Leboeuf à transmettre une lettre d'appui au comité organisateur afin de favoriser la candidature pour l'accueil de l'événement.

RÉS. NO. 087-2025 : Règlement sur les amuseurs publics (591-2022) : adoption des modifications

CONSIDÉRANT que la Ville de Percé accueille à chaque année durant la saison touristique des amuseurs publics sur son territoire et que ceux-ci se trouvaient administrés par le règlement numéro 591-2022;

CONSIDÉRANT que ce règlement a rencontré au fil de l'expérience certaines difficultés d'application;

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre à jour ledit règlement;

CONSIDÉRANT que les points suivants viennent modifier les articles suivants :

Article 6 : DROITS EXIGIBLES :

Émission de permis : \$35,00

Forfait journée : \$15,00

Forfait semaine : \$50,00

Forfait mois : \$100,00

Article 13 : GESTION DES SITES

Il existe 4 sites concernés par ledit règlement : (Photos présentées en annexe)

Un sur la route 132;

Un sur la promenade de la Grave face au Pavillon des Grandes Marées;

Un sur le Quai;

Un à l'Espace Culturel Suzanne Guité.

IL EST PROPOSÉ Madame Gaétane Hautcoeur et résolu à l'unanimité d'entériner les modifications au **Règlement numéro 591-2022** tel que libellées.

RÉS. NO. 088-2025 : Demande aide financière : Club âge d'or Vue de la montagne.

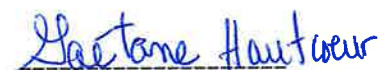
IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jonathan Côté et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement d'une aide financière au montant de \$400,00 au Club de l'âge d'OR Vue de la montagne pour l'événement.

AFFAIRES NOUVELLES :

RÉS. NO. 089-2025 : dépôt d'une résolution pour la prise en charge par la Ville de Percé des frais de défense.

Il est proposé par Monsieur Stéphane Mercier et adopté à la majorité que la ville de Percé prenne en charge les frais de défense dans la poursuite logée par un citoyen contre des élus de la ville, des cadres et des employés de celle-ci et de permettre le choix de la firme qui représentera les défendeurs dans le dossier no 110-17-001271-254.

Il est constaté 20 :15. Madame Gaétane Hautcoeur propose la levée de la présente séance.


GAÉTANE HAUTCOEUR
MAIRESSE SUPPLÉANTE


MICHEL L. FRÉCHETTE
GREFFIER (PI)

En signant ce procès-verbal, je reconnais que je signe toute et chacune des résolutions qu'il contient.


GAÉTANE HAUTCOEUR
MAIRESSE SUPPLÉANTE